ROUBAIX

A PROPOS DES PROCESSIONS

Pour couper court à toute équivoque, le citoyen Carrette a pris hier l'arrêté suivant qui a été affiché en ville dans la soirée :

Avis concernant la sortie des processions

Le Maire de la Ville de Roubaix,

Considérant les appels adressés à une fraction de la population, par un Comité anonyme, en vue d'une manifestation religieuse dans la rue,

Informe ses administrés que l'arrêté suivant, pris à la date du 25 juin 1881, par M. Léon Allart, est toujours en vigueur et que les infractions à cet arrêté seront poursuivies et punies conformément à la loi.

Le Maire de la Ville de Roubaix,

Vu le vœu émis à la presque unanimité des membres du Conseil municipal dans la séance du 7 mai dernier ;

Le décret des 16-24 août 1790, Titre XI, art. 3 ;

La loi du 18 Germinal, An 10, art. 45 ;

La loi du 18 juillet 1837, art. 31 ;

Vu les instructions de M. le Préfet du Nord, en date du 24 juin 1881.

Considérant : Que la sortie des processions qui a eu lieu dimanche dernier, dans cette ville, a provoqué des manifestations en sens contraire et des collisions qui ont troublé l'ordre public ;

Que, vu l'Etat actuel des esprits, il y a lieu de craindre, à la prochaine sortie des processions, le renouvellement, avec aggravation, de ces scènes de désordre aussi dangereuses pour la sécurité publique, que préjudiciables à la dignité de la Religion elle-même.

Qu'il est du devoir de l'Autorité Municipale de prévenir le retour de pareils faits.

Arrête, article 1er. — La sortie des processions sur la voie publique est interdite dans toute l'étendue du territoire de Roubaix.

Article 2. — M. le commissaire central de police, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le maire, signé : Léon ALLART.

Vu et approuvé, le Préfet du Nord.

Signé, Paul CAMBON.

Pour ampliation, Roubaix le 6 juin 1896.

Le Maire de Roubaix, Henri CARRETTE.

Ces affiches ont été beaucoup lues. Elles étaient approuvées par tous ceux qui les lisaient.

Maintenant que l'administration municipale a fait connaître son intention formelle au sujet du rétablissement des processions, les catholiques manifesteront-ils encore? Nous le saurons bientôt ! En tout cas il n'y aura pas de réception des têtegués processionnards à la mairie.

Les employés de la Mairie

Le journal *le Vrai Roubaisien* répond à la presse locale au sujet des commentaires que les journaux avaient faits sur son article de la semaine dernière intitulé *A la mairie.*

Le Vrai Roubaisien réédite les accusations qu'il avait lancées la semaine dernière sur les « gros employés » de la mairie. Il ajoute que « s'il eût encore des doutes au sujet de ses accusations l'attitude la *Croix*, *l'Avenir* et le *Journal de Roubaix* qui cette semaine se sont évertués à défendre les employés visés, cette attitude [illegible] complètement édifié. »

Procès-verbal pour coups

Un garçon brasseur, Pierre Deplechin, 52 ans, demeurant rue du Parc, cour Vaissier, a été frappé par sa voisine Léocadie Vanovrelvelde, 35 ans, d'un coup de tisonnier sur le front. Il a porté plainte à M. Broigne, commissaire de police qui a rédigé un procès-verbal à la charge de la femme.

Léocadie Vanovreheirels allègue pour excuse qu'elle n'a frappé cet homme que parce que lui-même s'était porté à des voies de fait sur sa propre femme.

[illegible] de poisson

[illegible] a saisi au Marché, [illegible] kilogs de maquereaux et [illegible] kilogs de crevettes, hier [illegible] kilogs de maquereaux et de [illegible].

C'est M. le sous-inspecteur des denrées alimentaires qui a opéré ces saisies. Le poisson était impropre [illegible] la consommation.

Un accident sur la Grand'Place

Jules Prévost, 21 ans, ouvrier [illegible], employé au service de la Compagnie nouvelle des tramways électriques, était occupé, dans la nuit de vendredi à samedi, à la pose des fils qui passent sur la Grand'Place et qui doivent servir pour les tramways de l'Amour et de la [illegible].

Par suite d'un faux mouvement, il est tombé d'une échelle d'une hauteur de cinq mètres. Il s'est fracturé le poignet gauche et fait des contusions aux reins.

Il fut transporté au poste de police où M. le docteur Butruille est allé lui donner des soins. Le blessé a ensuite été reconduit à son domicile, rue de [illegible], cour [illegible] 1.

Consultations judiciaires [illegible]

Devant l'importance que prend le bureau des consultations judiciaires gratuites, l'administration municipale a décidé que le citoyen Landrin, avocat, se mettrait à la disposition de la population outre le dimanche matin, le jeudi de chaque semaine, de 3 à [illegible] heures du soir.

Cette mesure sera certainement [illegible] rationnellement accueillie.

Avis aux métallurgistes

Tous les ouvriers professant dans la métallurgie sont instamment priés de se rendre au local du syndicat [illegible] ouvriers de cette corporation, estaminet Bernard, angle des rues de l'Alouette et du Chemin de Fer, aujourd'hui dimanche 7 juin 1896, à 5 heures du soir.

Ceux qui ne feraient pas encore partie du syndicat sont invités à être présents avant cinq heures. Le secrétaire se mettra à leur disposition pour tous les renseignements. Il aura aussi des feuilles d'adhésion.

Appel aux ouvriers maçons

Tous les ouvriers maçons de Roubaix et environs sont invités à se réunir mercredi prochain, à huit heures du soir, au local de la coopérative la Paix.

Une question de la plus grande importance les intéressant tous y sera discutée.

Vélodrome Roubaisien

Le célèbre champion hollandais Jaap Eden est arrivé à Roubaix hier à midi.

Il s'est entraîné l'après-midi au Vélodrome. Jaap Eden a fait hier une profonde impression : la puissance de son coup de pédale est extraordinaire ; il marche à une allure terrible, tout seul, pendant plusieurs kilomètres, sans jamais ralentir.

Jaap Eden qui est en outre champion du monde de patinage est un merveilleux athlète ; sa rencontre aujourd'hui avec Johnson et Macdonald est vivement attendue du monde cycliste.

Société de Libre pensée. — Aujourd'hui dimanche 7 juin, réunion générale à 5 heures 1/2 du soir, au siège de la rue de l'Alma, 101. Présence indispensable.

WATTRELOS. — Réunion du groupe Les Eclaireurs de la Houzarde, aujourd'hui 7 juin, à sept heures du soir, chez Leleu, rue Carnot. Présence indispensable.

TOURCOING

LES GRÈVES A TOURCOING

Une grève a éclaté hier matin à l'établissement Motte Desbonnet, rue Neuve-de-Roubaix.

Une vingtaine d'ouvriers teinturiers ont cessé le travail en réclamant une augmentation de 25 centimes par jour. Ces ouvriers gagnent en moyenne 3 francs pour un travail journalier particulièrement pénible.

Aucune entrevue n'a eu lieu hier.

Chez M. Lorthiois, fabricant de tapis, rue du Petit-Village, 30 ouvriers ont également cessé le travail hier matin.

Il est d'usage dans les fabriques de tapis que le patron paie un tireur de cordes pour chaque métier. Or, il arrive souvent que des tireurs manquent. Les tisserands doivent alors suppléer à la besogne et subissent de ce fait une grande perte de temps.

Des grévistes demandent à être indemnisés en ce cas et à toucher le salaire qui serait alloué aux tireurs.

Des réclamations avaient déjà été faites mercredi et plusieurs délégations s'étaient rendues auprès du directeur avant le commencement de la grève.

M. Lorthiois qui se trouve en ce moment à Paris ne rentrera que mardi prochain. Aucune entrevue n'aura donc lieu avant ce jour.

***

Après des difficultés sans nombre les zingueurs qui se proposent de poursuivre leurs patrons devant le prud'homme général ont obtenu de M. Crépel le dévoué secrétaire des prud'hommes un permis de citer.

L'affaire viendra à l'audience de mardi.

Le procès en diffamation intenté contre M. Gillès-Brasse par plusieurs grévistes qui ont été l'objet d'insultes graves sera jugé mercredi prochain.

Assaut d'armes et de danse

Ce soir à [illegible] heures, chez le citoyen Pierre Mordelle, estaminet, rue du Blanc-Seau, anciennement Aux Quatre Coins.

Brillant assaut d'armes et de danse suivi d'un grand bal au bénéfice d'un soldat du 8e hussards.

On commencera à [illegible] heures précises.

Prix d'entrée : Cavaliers, 0,30 c. — Dames, 0,20 c.

Etrange trouvaille

En rentrant chez lui vendredi soir, le nommé Honoré-Fidèle, entrepreneur, demeurant rue du Collecteur, trouva devant sa porte deux sacs remplis de charbon.

Comme personne n'est encore allé réclamer les sacs en question, M. Honoré les tient toujours à la disposition du propriétaire.

Commencement d'incendie

Hier matin, vers 9 heures, un coussinet d'effilocheuse en s'échauffant a communiqué le feu à des matières grasses, qui se trouvaient autour.

Les personnes présentes parvinrent à maîtriser ce commencement d'incendie.

Les dégâts sont insignifiants.

Accident d'usine

Le nommé Carlos Omez, âgé de 14 ans, demeurant rue Masquelier et travaillant à l'usine Motte [illegible], a eu les doigts de la main droite pris entre [illegible] et la roue d'un métier.

Le docteur [illegible] qui lui a donné ses soins évalue l'incapacité de travail à huit jours environ.

Avis important

Tous les adhérents du Parti ouvrier de Tourcoing sont priés [illegible] leurs cotisations [illegible] heures.

Ordre du jour : Questions importantes à prendre en vue de l'assemblée générale.

Présence absolument indispensable.

Syndicat des Peintres et Vitriers

Le Syndicat des peintres et vitriers se réunira mardi soir, à 8 heures, en son local [illegible].

Ordre du jour : Vote définitif du local du syndicat. [illegible] des livrets et des cartes [illegible] des nouveaux adhérents.

Travaux d'imprimerie

Pour les annonces ou travaux d'imprimerie, s'adresser au citoyen G. Heseneer-der [?], rue St-Jacques, représentant pour Tourcoing de l'Imprimerie Ouvrière.

MOUVEAUX. — Ce soir, à 5 heures, réunion du groupe des Francs à son local « au Canonnier Français » rue du Chemin-[illegible].

[illegible] adhérents. Présence indispensable.

LE NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

WATTIGNIES. — *Conseil.* — Malgré certain engagement de ne pas trop remuer certains faits d'une connaissance ce qui nous est par trop acquise, nous allons nous voir ici [illegible] de soumettre à l'opinion publique.

On est quelquefois lié par certains liens qui nous obligent à observer le silence le plus absolu, mais un beau jour, le soleil luisant d'un autre côté, la corde sensible venant à être rompue, on se voit dans la nécessité de parler.

Aussi, ce que nous ne serions trop recommander *à l'ami*, [illegible] parfois, par suite de racontars plus ou moins logiques, c'est dans ces moments où le courage s'affaiblit de puiser chez nous une nouvelle force de volonté.

Quand l'on est convaincu, quand on a à cœur ce que l'on chérit, on ne s'abandonne pas pour si peu. Les temps passent et les faits restent.

Si donc il ne vous est pas possible de vous retenir au milieu de nous, nous vous disons non « Adieu » mais au revoir, espérant que vous reviendrez, d'ici peu, vers l'horizon qui vous apparaissait dans l'avenir comme la seule et véritable source de bonheur.

Réfléchissez bien ! et nous espérons que votre décision ne sera plus la même.

MARWUIG.

Avis à l'instituteur. — Nous vous prions de ne pas trop bavarder. Nous prêterons l'oreille à vos paroles. Votre talent est si grand que votre nouvelle découverte sera couronnée de succès à savoir « que l'on peut nourrir les ouvriers des villes avec du verbiage. » C'est déjà quelque chose quand on n'a pas recours à l'un et l'autre pour se rafraîchir la bouche. Nous craignons d'autre part que ces mêmes ouvriers ne veuillent se nourrir du votre.

Les perturbateurs et le Parti ouvrier. — Nous apprenons que notre ami H. Ghesquière a porté plainte au procureur de la République depuis plusieurs jours déjà contre les actes de brutalité dont il a été victime, dimanche dernier, dans un cabaret de Wahagnies, de la part du maire et du garde-champêtre qui sont venus à dessein jeter le désordre dans l'établissement alors que notre ami et collaborateur se trouvait tranquillement au milieu des camarades qui dans ce village, combattent pour le triomphe de la République sociale.

Le citoyen H. Ghesquière ayant demandé une entrevue avec le procureur de la [illegible] ne se rendra lundi dans le cabinet de ce magistrat pour lui expliquer les faits dont il a à se plaindre.

Nous saurons bientôt s'il peut être permis à un maire et à un agent de l'autorité, de troubler l'ordre et la liberté.

PROVIN. — *La nouvelle municipalité.* — Enfin ! nos édiles se sont réunis à la mairie le jeudi 28 mai, à 7 heures du soir.

L'ordre du jour assez chargé d'ailleurs a été prestement enlevé, car la bonne harmonie entre M. le Maire, son Conseil et le curé n'a cessé un instant de régner.

Bravo, Messieurs, vous avez au moins exécuté ponctuellement les [illegible] à votre cher maître.

Les pronostics recueillis à l'occasion de la première séance dans notre commune sont mauvais pour notre administration, en effet celle-ci a débuté par un emprunt de 10,000 francs pour payer les frais de haussement du clocher de l'église, le pavage d'un chemin y donnant accès, la pose de cochère, etc., amen !!!

Allons, mes amis ! les contribuables cultivateurs, commerçants, ouvriers, tirez le bas de laine de votre bahut et commencez à empiler vos gros sous pour Monsieur le Percepteur.

Cette séance, la première de la session, nous a montré notre cher magister imitateur du célèbre Robert Houdin, il faut voir avec quelle dextérité cet homme vous enlève une majorité sur toutes les questions.

Pour nous que le devoir oblige de vous apporter que l'exacte vérité nous devons dire que notre stupéfaction fut grande en voyant toutes les têtes s'agiter au mouvement que M. le maire imprimait à sa table.

On eût dit une pile électrique à laquelle des fils savamment dissimulés se rattachant à la tête de nos conseillers et leur faisant faire soit un mouvement de haut en bas, soit un mouvement de droite à gauche !

Loin de nous la pensée de médire sur la conduite de nos conseillers républicains, ou [illegible] pardon je veux dire cléricaux.

Mais au moins, ayez le courage de vos actes, Messieurs, abattez vos batteries et laissez là la cocarde républicaine que vous arborez si fièrement à la Préfecture, et que vous rengainez encore plus vite à Provin, toutes vos courbettes, toutes vos platitudes ont fini par lasser vos électeurs en en voulant ménager la chèvre et le chou, vous avez servi vos intérêts, point pour point, nous discuterons contradictoirement les intérêts de la commune avec vous et le résultat ne tardera pas à se faire sentir, c'est à dire qu'aux élections prochaines les électeurs vous renverront, vous Monsieur le magister, aux opinions disparates, garder vos bestiaux et pleurer des larmes de crocodiles dans le gilet de votre grand Maire, M. Tribourdeaux.

JEAN DE CHIMARAIS.

Dimanche prochain, nous commencerons à publier le portrait à la plume de MM. les conseillers municipaux.

COMINES. — *Suicide.* — Le nommé Parcheaux Florent-Joseph, âgé de 57 ans, demeurant à Comines Belgique, s'est suicidé dans les circonstances suivantes :

Après avoir tiré des coups de feu toute la [illegible] de samedi 30 mai pour le malaise [illegible] de ses voisins, il rentra à la maison vers deux heures de l'après-midi et [illegible] l'absence de sa femme, il s'est tiré un coup de pistolet dans le ventre, la mort a été à peu près instantanée.

Parcheaux était un brave homme, mais il aimait parfois à boire.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

[illegible]. — *Congrès.* — Le Congrès de l'Agglomération cambrésienne du Parti ouvrier se tiendra le dimanche 14 juin 1896, à [illegible] heures précises du soir, à la Maison du Peuple.

Ordre du jour : Nomination de délégués au Congrès national de Lille et au Congrès international de Londres. — Rapport sur les élections municipales. — Situation financière. — Règlement du Comité. — La vente du journal le *Réveil du Nord.* — Divers.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

AUBY. — *Enterrement civil.* — Ce matin à [illegible] heures, on enterrait civilement notre citoyen concitoyen, M. Tamisé, cordonnier, après avoir été peigneur.

C'est ouvrier qui avait eu à subir l'intransigeance cléricale qui se manifeste dans les usines où sont les [illegible] des patronages de Notre-Dame de l'Usine en avait conservé de mauvais souvenirs.

Le prêtre, pour lui, n'était plus l'homme de charité aimant son prochain comme soi-même ; il ne le connaissait plus que comme l'ennemi du pauvre, de l'ouvrier, toujours prêt à la délation lorsque ceux-ci leur échappaient, soit à une messe, ou à la communion.

L'heure matinale de son enterrement a empêché beaucoup d'ouvriers d'y assister. Ils ont bien regretté de ne pouvoir rendre les derniers hommages à cet homme de cœur, à ce bon citoyen qui emporte l'estime des vrais républicains.

Savon des princes du Congo

le plus parfumé des Savons de toilette

5 grands prix — 30 Médailles d'or

PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE

LENS. — *Les agissements des mines.* — La Compagnie des mines de Lens vient de se signaler une fois encore au public. Voici pourquoi :

Un ouvrier mineur, Emile Demaire, âgé de 30 ans, malade depuis seize mois, s'est vu en octobre dernier supprimer les secours auxquels la maladie qui le ronge lui donne droit, sous prétexte que le médecin des mines l'a reconnu apte au travail du fond.

Or, nous avons eu sous les yeux des certificats constatant que Demaire est atteint de bronchite chronique compliquée d'emphysème pulmonaire et que cette affection contractée au service pénible du fond, le met dans l'impossibilité absolue de se livrer désormais au dur travail auquel il doit son salaire.

Il ne peut se livrer qu'à une très légère occupation ! Nous voulons bien croire que le médecin des mines n'a agi que selon sa conscience, mais enfin tout homme est faible et nous sommes persuadé qu'un examen attentif du malade le mettrait d'accord avec ses confrères dont l'opinion en matière médicale est justement considérée.

Sans aucune ressource pour nourrir ses cinq jeunes enfants Demaire demanda l'assistance judiciaire afin de provoquer une expertise médico-légale de l'affection dont il souffre.

Vite, en avant les grands moyens, le tribunal de Béthune prononce l'expulsion du logement que Demaire occupe dans les corons de la fosse n° 8 des mines de Lens et un huissier vient de jeter sur le chemin les quelques planches assemblées qui composent le mobilier du pauvre Demaire qui, heureusement et grâce à la bonté de cœur d'une personne du n° 8, put se réfugier dans une petite baraque où ils se sont entassés à sept !!

Voilà ce que vous réserve, ouvriers mineurs, la rapacité de vos maîtres si, comme Demaire, vous ne pouvez plus les enrichir après vingt-sept ans de présence aux mines !

Méditez l'ignominie de vos patrons, méditez le complaisant appui qu'ils trouvent auprès des pouvoirs établis quand il s'agit de se débarrasser de l'un de vous qui devient gênant.

Et dites-vous bien que si vous vous trouvez quelque jour dans le même cas, vous serez impitoyablement sacrifiés si vous ne vous unissez pas pour votre défense contre les entreprises du patronat.

Un fils de mineur écœuré.

AVION. — *Conseil municipal.* — Enfin ! la pluie n'arrivant pas, le Conseil s'est décidé tout de même à se réunir vendredi à 9 heures du soir. Quel sacrifice ! .. Les hommes dévoués qui composent la majorité, dont la mission consiste à approuver mécaniquement les propositions arrêtées avant séance, de concert avec le fameux grand Manitou, ont pensé qu'il était temps de ratifier par un vote, les décisions imposées.

C'est l'opinion que l'on conserve lorsque l'on assiste à ces réunions. Ces hommes empressés à solliciter un mandat de parade, refusent de sacrifier la moindre parcelle de leur temps lorsqu'il s'agit de le remplir, et s'ils se réunissent un beau soir, ils entendent laisser lire, en sommeillant doucement les propositions au bas desquelles, ils mettront tout à l'heure leurs signatures sans en avoir compris la portée.

Leurs intérêts personnels seuls, les poussèrent-ils à briguer ce mandat ? En dehors des avantages égoïstes à en retirer, considèrent-ils qu'il n'y a rien d'intéressant pour eux dans tout ce qui touche la classe laborieuse ?

Ce sont les questions auxquelles peuvent répondre les [illegible] auditeurs présents. Ce sont celles que nous porterons devant le verdict de l'opinion publique par le compte-rendu impartial de cette séance.

M. le maire ouvre la séance et le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion, lecture qu'il trouve bon de faire suivre de protestations contre le refus de signer en blanc opposé par nos amis et dans lesquelles, il juge à propos de prendre à partie et le *Réveil du Nord* et notre ami Delcourt Octave.

Notre ami Barbier avait dès les premiers mots de cette élucubration, demandé la parole ; mais notez ce détail, la discussion est à ce point arrêtée, déterminée à l'avance que le maire semble ne pas s'en apercevoir ; c'est un orgue remontée dont la manivelle ne s'arrête pas quoi qu'il arrive. Le citoyen Octave Delcourt, mis en cause personnellement, tout cependant par pouvoir protester déclarant que ses principes, sa dignité, s'opposent à tout acte de servilité et que même avec la certitude qu'aucune fraude ne se produirait, le respect d'une légalité que nous subissons sans l'approuver lui interdit cette manière vicieuse d'opérer.

Le Maire toujours en pression continue la lecture de l'ordre du jour malgré les réclamations du citoyen Facomprez qui a demandé la parole pour une déclaration, avant la nomination des Commissions.

Nos amis se voient dans la dure nécessité de protester énergiquement; ils constatent, que de parti-pris, on refuse de les laisser parler, ils demandent si ils sont considérés comme des machines à voter.

Devant leur insistance, M. le Maire s'arrête et permet, — Est-ce assez démocratique, hein ! — à notre ami Facomprez de déclarer au nom du groupe socialiste du Conseil que, représentants d'une fraction importante de la population ils sont entrés au Conseil avec l'intention de travailler dans l'intérêt général, de défendre la classe ouvrière [illegible] qu'aucune le socialisme et non, comme on s'efforce à l'insinuer [illegible] faire de l'opposition systématique.

J. HUTIL.

BILLY-MONTIGNY. — *Chien enragé.* — Un chien enragé a mordu deux petites filles qui jouaient dans la rue. Toutes deux ont été dirigées aussitôt vers Lille à l'Institut Pasteur.

AVION-PRÈS-LENS. — *Société [illegible].* — Une société de trompettes est en voie d'organisation dans cette commune. Le siège social est chez M. Joseph Guffroy. Vingt-cinq adhérents sont déjà inscrits.

LENS. — *Procès-verbaux.* — M. Viart, commissaire de police, a dressé procès-verbal à la charge des nommés Lemaire Alice, 24 ans, femme Montigny Narcisse et Belhart J. B., 22 ans, ouvrier marbrier à Lens, pour outrage public à la pudeur. Ce couple a été surpris dans une des allées de la place de la République.

— *Musique.* — La fanfare du [illegible] de Lens sous la direction de M. [illegible], prendra part le 28 juin au concours international de Créteil (Seine) où elle aura trois sociétés sociétés concurrentes.

Cette société exécutera au concours d'exécution la troisième marche aux flambeaux de Meyerbeer et la fanfare ouvrira la grande marche triomphale de Vaire-Portel.

GIVENCHY-EN-GOHELLE. — *Un succès.* — Nous apprenons avec plaisir que Mlle Mathilde Delattre, la sympathique institutrice de cette commune autrefois chargée du cours supérieur à l'école Jeanne d'Arc à Lens, vient de remporter un brillant succès scolaire.

Sur cinq élèves présentées au certificat d'études à Vimy, cinq ont été reçues dont une avec une mention spéciale pour le dessin.

Nous présentons à Mlle Delattre nos sincères félicitations.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Présidence de M. DASSONVILLE

Audience du 6 juin

Un voleur audacieux. — Venacker Séraphin, 41 ans, ouvrier de fabrique à Roubaix est locataire de la dame Fresnoy, cabaretière. Celle-ci se lève toutes les nuits pour donner à manger aux ouvriers qui rentrent de leur travail.

Le 31 mai dernier, elle était descendue comme d'ordinaire à une heure du matin, et vaquait à ses occupations, lorsque Vanackers profitant d'un moment d'inattention de la cabaretière, s'introduisit dans la cuisine et vola dans les poches d'un jupon que la femme Fresnoy y avait laissé, une somme d'argent peu considérable.

C'est le lendemain seulement que Vanacker, étant ivre avoua le méfait dont il s'était rendu coupable.

Le tribunal condamne Venacker Séraphin à 3 mois d'emprisonnement.

Voleur de récoltes. — Vandendriessche Oscar, 18 ans, peigneur de lin, à Lille, récoltait dans un jardin de Canteleu les légumes de la dame Beyre Victorine.

Coût : 2 mois de prison.

La main dans le sac. — Billet Achille, 27 ans, garçon boucher, entrant dans un cabaret, profitant de l'absence du cabaretier, s'empara d'une somme d'argent qui se trouvait dans le comptoir. Le cabaretier le prit la main dans le sac.

Le tribunal condamne Billet à 2 mois de prison avec application de la loi Béranger.

Deux affamés. — Deux pauvres diables, les nommés Ducoulombier Hippolyte, 19 ans, tisserand et Desmet Julien, 15 ans, poussés par la faim, prirent chez un boulanger d'Halluin, le sieur Vandeputte, deux pains d'une valeur très minime. Aussitôt le boulanger les fit arrêter pour cet impardonnable délit !

Les malheureux comparaissent aujourd'hui devant le tribunal sous l'inculpation de vol. Ducoulombier est condamné à un mois d'emprisonnement et Desmet est remis à ses parents.

Un brutal. — Trois jeunes filles passaient tranquillement sur la route de Quesnoy-sur-Deûle, lorsqu'elles firent rencontre de deux individus pris de boisson. Ceux-ci, sans aucun motif insultèrent les jeunes filles, et l'un d'eux, Désiré Desmettre, 20 ans, journalier, se précipita sur les nommées Eugénie Sergum et Joséphine Odent, qu'il frappa avec une brutalité inouïe. Leur compagne, Jeanne Talin, voulut s'interposer, mal lui en prit, car elle fut frappée à son tour et jetée dans un fossé qui borde la route par le forcené.

Le tribunal condamne Désiré Desmettre à six jours d'emprisonnement.

Pour une poule. — Dussart Antoine, 53 ans, journalier à Carvin, passant sur la lisière d'un bois, avisa une poule dont il crut bon de s'emparer. Il se disposait à l'emporter, quand tout d'un coup surgit le nommé Reusse Charles, cultivateur, qui malgré les supplications et les offres de désintéressement, que fit Dussart, l'impitoyable cultivateur porta plainte. Dussart est condamné à 3 mois d'emprisonnement.

Une bagarre électorale. — A Lomme, au moment des luttes électorales, les esprits étaient échauffés, les passions surexcitées.

A l'issue des réunions qui eurent lieu des discussions s'élevaient souvent dans les cabarets. Le 26 avril, une altercation qui commença dans un estaminet se termina dans la rue où les adversaires en vinrent aux coups.

Le sieur Legrand qui est l'ennemi des collectivistes criait à tue tête : « A bas Jolivet », en buvant des chopes dans un cabaret. Desruelle Charles, qui lutte en faveur des socialistes à Lomme, trouva ces paroles assez déplacées. Il interpella assez vivement Legrand. Pour éviter toute querelle, le cabaretier pria les consommateurs de sortir.

Dans la rue, nouvelle altercation entre Desruelle et Legrand ; des mots on en vint aux coups. Legrand tomba, poussé par son adversaire et se brisa l'épaule.

Un grand nombre de témoins défilent à la barre, tous donnent d'excellents renseignements sur Desruelle. Mais on peut savoir comment les choses se sont passées exactement.

Après une éloquente plaidoirie de M. Werquin, Desruelle est condamné à 6 jours d'emprisonnement et 16 fr. d'amende, mais vu les excellents renseignements fournis par les témoins le tribunal lui fait application de la loi Béranger.

Toujours à propos d'élection. — Encore une querelle survenue à propos des élections ! Quatre prévenus sont sur la sellette ; ce sont les nommés Carré Jules, Dubois Anatole, Bourgeois Charles et Dessaint Rosalie. Comme dans toutes ces histoires de bagarres, la vérité est difficile à découvrir. Ce qui est certain, c'est que le nommé Boetel a été frappé par les inculpés.

Le tribunal les condamne tous les quatre à 25 francs d'amende.

Autres condamnations. Mory Henri, interdiction de séjour, 1 mois. — Pérez Clémence, vol, 15 jours d'emprisonnement avec sursis. — Robbe Amand, vagabondage, 10 jours. — Costeur Léonie, vol, 2 mois. — Claroy Clémence, outrages et ivresse, 4 jours et 5 francs. — Carpentier Louis, mendicité, 2 mois.

GUÉRISON ASSURÉE DES RHUMATISMES

anciens et récents

GOUTTE Névralgies Rebelles GRAVELLE

Par le Traitement des Docteurs STAES & LOBER

[illegible]

Pharmacie DENIS, à [illegible] Nord

[illegible]

LISEZ !!!

[illegible] Apéritive Digestive et vous serez soulagés. Le paquet 0,30 ; la boîte 1,50.

Boutons, Démangeaisons, Eczémas, Dartres disparaissent rapidement par l'emploi de la tisane Dépurative Laxative. Le paquet 0,20 ; la boîte 1 fr. — Graines Laxatives anisées recommandées aux personnes échauffées et constipées, la boîte 1,25.

Tisanes préparées par Félix Passe, herboriste de 1re classe, diplômé par la Faculté de médecine et de pharmacie de Lille, 93 bis, Grande-Rue, 93 bis, Roubaix (à côté des bureaux de l'*Egalité*).

Plantes médicinales indigènes, [illegible]. — Tisane rafraîchissante 0,10. — Tisane Vermifuge 0,50. — Boîtes de racines apéritives 0,30. — Injecteurs [illegible]. — Bandages depuis 2 fr. — Suspensoirs [illegible]. — Envoi par poste 0,20 en plus.

A NOS LECTEURS

La Pharmacie populaire, 140, grande-Rue, à Roubaix, vient de subir une transformation complète.

Il fallait répondre aux exigences d'une clientèle sans cesse croissante. Rien n'a été négligé dans ce but.

Dès aujourd'hui, la Pharmacie populaire, dont le personnel a été renouvelé, est en mesure de fournir à 50 0/0 de rabais — cinquante pour cent !!! — la presque totalité des produits pharmaceutiques.

Des avantages considérables sont faits à la classe ouvrière et aux sociétés de secours mutuels, de bienfaisance et de charité.

Les produits fournis sont tous de qualité supérieure, la Pharmacie populaire ne s'alimentant que chez les meilleurs droguistes.

GUÉRISON par la Poudre [illegible] ASTHME [illegible] L. BOUREAU, [illegible] LILLE [illegible]

GUÉRISON EN QUELQUES JOURS D'APPLICATION des Boutons, Démangeaisons, Rougeurs, Dartres, Eczémas, Acné, Plaies, Ulcères, Maladies du cuir chevelu, etc., etc. par la POMMADE DÉPURATOR

LA POMMADE DÉPURATOR est le remède le plus sérieux et le plus populaire pour le traitement des maladies de la peau.

Dépôt général : Phie DIDRY, Roubaix, rue Notre-Dame, 3 (près la gare). Dépôt à Tourcoing : Phie DECREMK, rue St-Jacques. Prix 1. 50

La Révolution de Courtrai

Compagnons socialistes attention, les mouchards des jésuites sont à l'œuvre

Vous qui allez vous habiller à Courtrai n'oubliez pas que les jésuites possèdent dans cette ville des centaines de boutiques gérées par des hommes de paille qui vous mouchardent lorsque vous entrez chez eux. *Compagnons socialistes*, si vous voulez être certains en allant à Courtrai de ne pas dépenser votre argent chez vos ennemis, allez tous vous habiller des pieds à la tête au **Grand Bazar social français, Grande Place, 39, à Courtrai**, où vous trouverez tout 50 0/0 moins cher qu'ailleurs; tout ce que vous y achèterez est fabriqué par des socialistes et la majeure partie des petits bénéfices

Au premier et au second étages, assortiment considérable de draperies et vêtements pour hommes, haute nouveauté, coupe élégante, modes de Paris.

Costumes cheviotte depuis 11 fr. 85. — Costume en drap noir avec redingote de 24 à 36 fr. — Pardessus d'hiver, moskowa extra en toutes couleurs, intérieur satin piqué, quadrillé, avec collet de velours de 19 à 26 fr. Qualité ordinaire de 12 à 15 fr. — Costumes d'enfants depuis 4 fr. 95. Au rez-de-chaussée, Chaussures, Chapellerie, Horlogerie, Armes, Coutellerie, Cannes, Parapluies, Articles de Bazar, etc., etc.

Si vous voulez être certains d'être conduits au Grand Bazar social français adressez-vous aux *Compagnons coiffés de casquettes rouges et bleues* portant les mots *Grand Bazar social Français* que vous trouverez à la *sortie de la gare* le dimanche. Nos ennemis sont tellement furieux des progrès socialistes à Courtrai qu'ils ne reculent devant aucune canaillerie pour détourner les Français qui demandent après le *Grand Bazar social.*

Presque tous les boutiquiers et cabaretiers se sont coalisés aux 87 couvents de Courtrai pour torturer l'ouvrier qui a la moindre idée socialiste, et diffamer de toutes façons le **Grand Bazar social français**. En arrivant à la gare de Courtrai si nos compagnons ne sont pas là prenez la rue du Chemin de fer jusqu'au Marché aux grains, suivez ensuite le Marché aux grains jusqu'à la Grande Place ; en tournant alors à gauche, vous verrez le **Grand Bazar social français** devant vous, dont les vitrines et croisées sont garnies de réveils, horloges, etc., en tout trois minutes de la gare. Le dimanche un drapeau rouge flotte sur la toiture.

Attention ! des individus de toutes espèces vous attendront à la gare de Courtrai afin de vous entraîner dans les magasins des jésuites, il y a également dans bon nombre de fabriques françaises des ouvriers belges qui sont à la solde des couvents quoi qu'ils se disent socialistes et font parfois partie de clubs socialistes.

Le dimanche ils font la navette entre la France et la Belgique pour faire de la réclame jusque dans les trains en faveur des magasins pour lesquels ils opèrent et ils reçoivent jusque 20 0/0 sur les articles que vous avez achetés.

Défiez-vous des magasins qui ont pris pour enseignes des noms ronflants français ils sont presque tous antisocialistes, il n'y a que le *GRAND BAZAR SOCIAL* où vous serez chez vous.

Pour la Section de propagande des tailleurs socialistes,

J. Lamar-Vaulers.

PRIX FIXE

ÉTAT-CIVIL

Roubaix. — Naissances du 6 juin 1896. — Jeanne Verhoest, rue La Fontaine, 102. — Berthe Ingheibrecht, rue des Anges, 17. — Marthe Squelbut, rue des Longues Haies, 347. — Jean Schiettecatte, rue de la Lys, cour Vandenborghe, 2. — Léon Lamont, rue de Tourcoing, [illegible] Flipo, 4. — Fernand Arnout, rue de l'Industrie, 25. — André et Suzanne Billau, jumeaux, rue de Lecers, 8. — Georges Popelier, rue de l'Ermitage, 29. — Richard Segnave, rue Cartigny. — Emile Plomion, rue Fabricus, cour Feret, 6. — Louis Lelong, rue de la Longue Chemise, 16. — Jeanne Dupont, rue St-Joseph, 86. — Reine Delbart, rue de la Vigne, [illegible] Sprit 1.

Décès

Germaine [illegible], 3 ans, rue du Tilleul, cour St-Louis, 6. — Robert Farez, 4 ans, rue de l'Abattoir, 10. — [illegible] Lecomte, 33 ans, rue Inkermann, [illegible]. — Blanche Delbassée, 2 mois, Hôtel-Dieu. — Clémence Labin, 6 heures, rue de l'Ommelet, imp. Vernet, 23. — Zoé Six, 54 ans, rue de Lannoy, 71. — Henri Fleurus, 2 mois, rue des Longues-Haies, 187. — Hermine Petit, 4 mois, rue Barbieux, maison Gremonprez.

Tourcoing. — Naissances du 6 juin 1896. — Marguerite Debey, à l'Epinette. — Yvonne Blanche, rue Jorie. — Pierre Raepsaet, rue de Tournai. — Jean Sezat, rue Basse. — Léon Lepers, rue du Haze.

Décès. — Rosalie Luetaer, 55 ans, Hospice Civil. — Blanche Ducoulombier, 17 ans, rue de la Potence. — Paul Blancke, 4 mois, rue Fin de la Guerre. — Célina Delesalle, 2 ans, rue de la Blanche Porte. — Henri Marco, 68 ans, sans profession, au Tinquet.

BOURSE de LILLE

DU 6 JUIN

VALEURS	Cours du jour.	On offre.	On demande
Aniche	[illegible]	11 [illegible]	11 [illegible]
Anzin	4100	4450	4450
Bruay		2150	2150
Bully	2275	2300	2275
Carvin		1000	1 [illegible]
Courrières		1500	
Douchy	650	650	
Dourges		59,900	
Escarpelle	2676	2700	2650
Lens 100e		863	
Liévin		1200	1190
Meurchin	6400		
Ostricourt		425	370
Vicoigne		19000	18500

Le Gérant, CHARLES CAPY.

Lille, imprimerie de l'*Egalité*. 28, rue de Fives, 23.